


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/84 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2014/77</i>	

Nombre de membres :
 En exercice : 125
 Présents : 96
 Votants : 104 (dont 8 pouvoirs)
 POUR : 103 (100%)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 01

Le vingt-neuf septembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 22/09/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART M. ; BEGNY A. ; COSSON P. ; COURAULT J. ; DAPPE C. ; DEVER MH ; FABRITIUS B. ; FOURCART MH ; HERBAY C. ; JACQUET G. ; LEFORT S. ; LENFANT M. ; LESUEUR P. ; MASLACH MO ; MELIN P. ; MERCIER A. ; NOIRANT L. ; PASSERA K. ; PAYEN F. ; PIEROT C. ; RAULIN S. ; ROGER M. ; SEMBENI A. ; THOMAS A. et Messieurs ADAM C. ; ADIN M. ; ALBAUD G. ; BARDIAUX F. ; BEBIN P. ; BESANCON T. ; BESTEL D. ; BOUILLON D. ; BOUILLON M. ; BOXEBELD P. ; BROYER J. ; BRUAUX R. ; CANIVENQ R. ; CARPENTIER D. ; CARRE J. ; COLIN M. ; COLSON D. ; CORNEILLE JP. ; COURVOISIER CLEMENT F. ; DANNEAUX D. ; DARCO P. ; DEBOURCES C. ; DEGLAIRE G. ; DEMISSY P. ; DUGARD Y. ; DUHAL C. ; ETIENNE P. ; FERON P. ; FRANCAERT R. ; GAVART V. ; GENTY JC ; GODART O. ; GOMES A. ; GOMEZ JB ; GROSSELIN J. ; HAULIN B. ; JUILLET B. ; LAHOTTE H. ; LAMY D. ; LANTENOIS J. ; LAURENT CHAUVET P. ; LE GALL JF ; LESOILLE P. ; LONGHAIS C. ; LORIN D. ; MALVAUX A. ; MANCEAUX C. ; MAS R. ; MASSON JP ; MATHIAS F. ; MEENS F. ; MEIS M. ; MIELCAREK C. ; MULLER JC ; NANJL L. ; NICOLITCH C. ; NIZET D. ; NIZET J. ; OUDIN H. ; PAYEN G. ; PHILIPPE A. ; PIC JY ; PIERSON F. ; POTRON F. ; RENARD D. ; SCHWEMMER M. ; SEMBENI A. ; SIGNORET F. ; SINGLIT B. ; SOUDANT G. ; THIERON V. THIERY P.

Représentés : M. Régis BARRE donne pouvoir à M. PIERSON Florent ; M. BOUILLON J. donne pouvoir à M. SIGNORET F. ; Mme BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J. ; M. CANNAUX F. donne pouvoir à M. NIZET C. ; M. FLEURY V. donne pouvoir à M. SOUDANT G. ; M. HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C. ; M. QUEVAL G. donne pouvoir à Mme MASLACH M-O. ; M. THOREL D. donne pouvoir à M. GOMEZ J.

OBJET : ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ARDENNES

Vu les statuts de la 2C2A, notamment leur article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 13 décembre 2011 approuvant le principe d'adhésion de la 2C2A à l'Agence de Développement économique des Ardennes dans l'attente d'obtenir les conditions de financement et de représentation au sein du Conseil d'Administration de manière précise ;

Vu le projet de statuts de l'Agence de Développement Economique des Ardennes

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- CONFIRME l'Adhésion de la 2C2A à l'Agence de Développement Economique des Ardennes
- ADOPTE les statuts de l'association tels que présentés
- PREND ACTE du montant estimé de la cotisation 2014, soit 5 886.56 euros
- DESIGNER les représentants de la 2C2A au sein de l'Assemblée générale comme suit : M. Francis SIGNORET, titulaire, et Yann DUGARD, suppléant
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

/ 6 OCT. 2014